



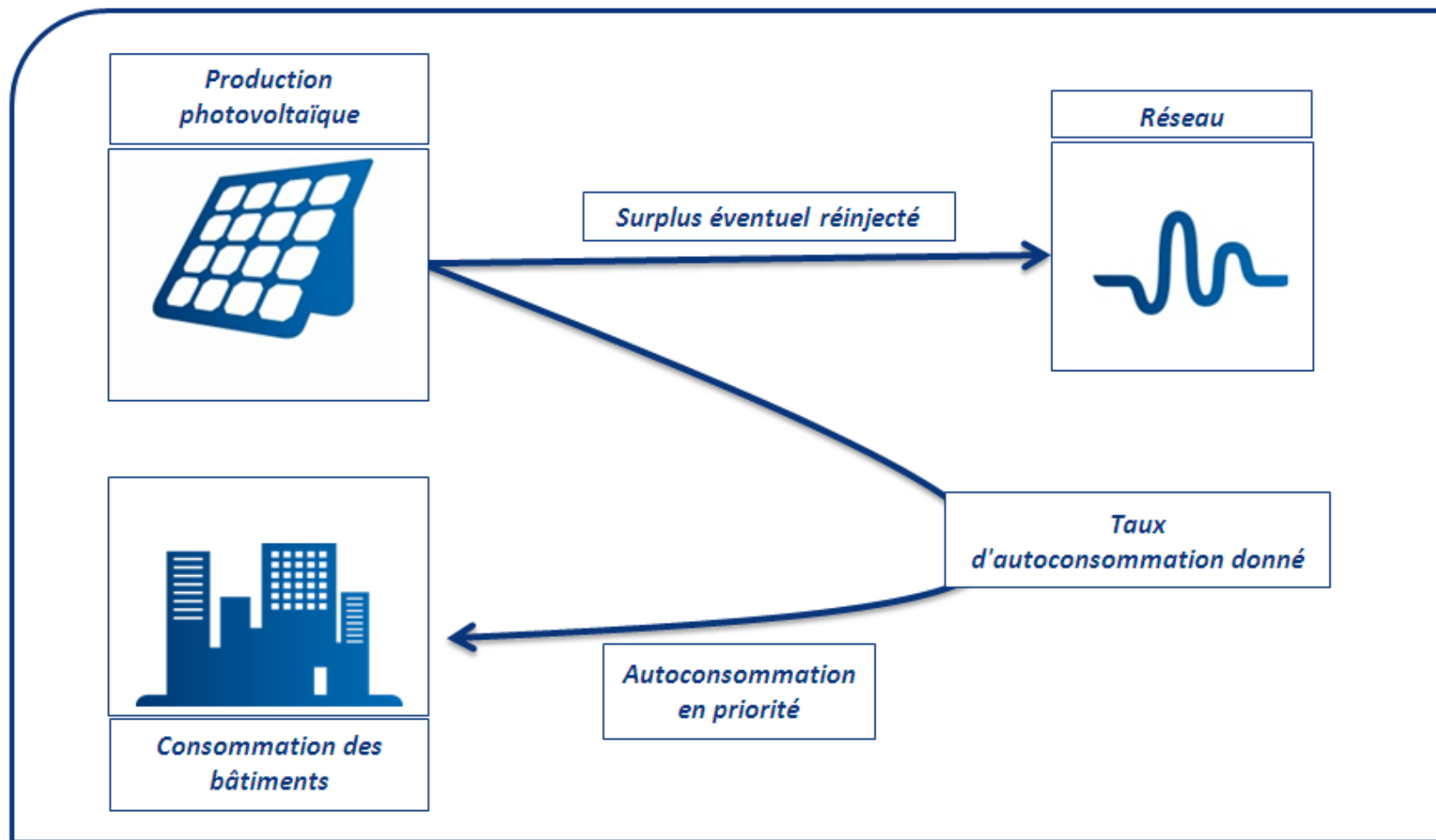
# AUTOCONSOMMATION

22 mars 2018

---

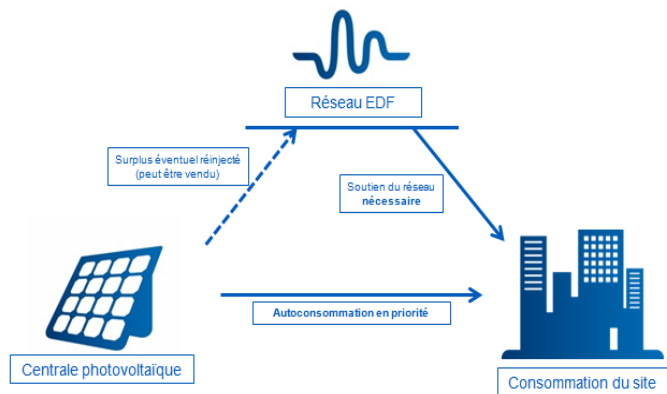


# Principe de l'autoconsommation



# L'autoproduction chez les professionnels

Coût du kWh PV en baisse + Coût du kWh réseau en hausse →  
**La compétitivité de l'électricité photovoltaïque, dans toute l'Europe, est un fait inéluctable. La parité-réseau sera atteinte sur tous les segments et sur tout le territoire d'ici à 2020.**



## Les grands enjeux :

- Production locale, consommation locale
- Performance et labels énergétiques
- Maîtrise de l'énergie
- Valorisation du bâtiment sur le long terme
- Soutien local au réseau

## Cibles privilégiées :

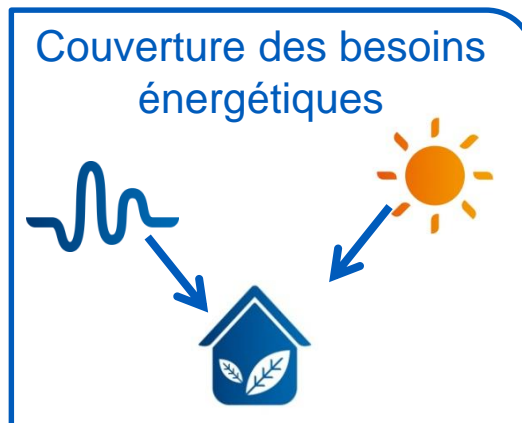
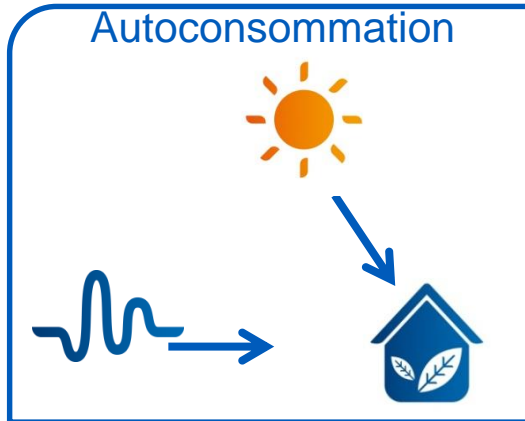
Fortes consommations diurnes, minimum d'interruptions de consommations WE, congés d'été.

**Conception intelligente  
+ pilotage des usages**



Taux d'autoconsommation maximisé  
Taux d'autoproduction maximisé  
Taux de puissance injectée minimisé

# Autoconsommation et couverture



**Taux d'autoconsommation :**  
part d'électricité produite  
directement consommée sur le  
site.

**Taux de couverture :**  
Part de la consommation du  
bâtiment provenant de l'électricité  
PV produite.

Ces taux sont les deux  
éléments à faire varier pour  
dimensionner le générateur  
photovoltaïque.

Ils sont intimement liés à la  
courbe de charge heure par  
heure, sur l'année, du  
bâtiment concerné.



# AO CRE AUTOCONSOMMATION

- ◆ **Projet en autoconsommation d'une puissance comprise entre 100 et 500kWc**
- ◆ **A chaque tour 50 MWc sont mis à disposition chaque trimestre.  
Prochain tour 22 mai 2018.  
Autorisation d'urbanisme obligatoire en phase de candidature.**
- ◆ **A minima, 50% de la production photovoltaïque devront être consommés instantanément (taux autoconsommation mini 50%).  
Le surplus peut être vendu, mais alors nous retombons dans des contraintes de raccordement. Nous préconisons donc de rester sur un objectif de taux d'autoconsommation proche de 100%.**
- ◆ **Système de prime au MWh autoconsommé, cette prime sera demandée par le porteur de projet et sera le critère de sélection des projets par la CRE, plus la prime est faible meilleure est la note. Cette prime devra se situer entre 0 et 50€/MWh autoconsommé. Une prime de 5€/kWh étant accordée par défaut aux projets retenus**
- ◆ **Cette prime sera versée pendant 10 ans.**



# Nouveau dispositif autoconsommation 36-100kWc

---

Mise en place en mai 2017 d'un nouveau dispositif d'aide aux projets en Autoconsommation de 36 à 100kWc

## Autoconsommation avec revente de surplus :

- \* Installation d'un générateur photovoltaïque en autoconsommation,
- \* Consommation de la production en fonction des besoins du site
- \* Revente l'excédent à EDF OA si la production est supérieure aux besoins .

**Cet arrêté prévoit une prime à l'investissement et l'achat du surplus**

**Pas de coûts de raccordement si la puissance installée est inférieure à la puissance souscrite par le site concerné.**

